

# Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 4 décembre 1997

### LA COALITION RÉAGIT À LA DÉCISION EUROPÉENNE SUR LA COMMANDITE DE TABAC

**Montréal** – La Coalition salue la décision de la communauté européenne d'interdire complètement la commandite de tabac, mais déplore les délais qui ont dû être concédés au puissant lobby du tabac. L'interdiction totale sera en vigueur après trois ans pour tous les événements, sauf les événements internationaux comme la Formule Un, qui n'y sera assujettie qu'après huit ans. Pourtant, à la fin août de cette année, les États-Unis avaient annoncé l'interdiction de la commandite pour tous les types d'événements, incluant les courses automobiles, pour août 1998.

Selon Louis Gauvin, porte-parole de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*, « La tendance mondiale est évidente : nous nous dirigeons vers l'élimination de toute campagne promotionnelle du produit qui cause la mort de 3 millions de personnes chaque année à travers le monde. »

British American Tobacco (BAT) a annoncé mardi un investissement d'environ 500 millions de dollars pour promouvoir ses marques Lucky Strike et 555. BAT est propriétaire à 40% d'Imperial Tobacco au Canada.

Gauvin ajoute : « Ce n'est pas une coïncidence si les fabricants de tabac ont choisi d'annoncer un investissement d'un demi milliard de dollars dans la Formule Un, deux jours avant la décision de la Communauté européenne. Ils ont peur. Ils veulent protéger à tout prix leur véhicule publicitaire le plus efficace et, en même temps, leur arme de négociation politique la plus puissante. Malheureusement, leurs menaces et coups de force ont réussi à intimider nombre de politiciens, et à s'assurer huit années supplémentaires de publicité pour rejoindre des milliards de spectateurs à travers le monde. C'est comme si l'on découvrait un vaccin contre un virus mortel, mais qu'on décidait d'attendre une dizaine d'années avant d'en faire usage. »

Du côté canadien, le Ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, s'apprête à annoncer des amendements à la loi fédérale sur la commandite pour exempter la Formule Un des restrictions sur la commandite. Dans la lettre de son prédécesseur David Dingwall, on promet des concessions qui respecteront la « norme internationale ».

Sur ce point, M. Gauvin dit : « Nous pouvons maintenant constater que la norme internationale concernant la commandite de tabac est constituée d'une période de transition avant l'interdiction totale. C'est pourquoi nous espérons que le ministre Allan Rock s'inspirera de la décision de la communauté européenne d'imposer une date butoir avant de rendre sa propre décision concernant les amendements à la loi fédérale, sans toutefois consentir à des délais aussi importants. »

- 30 -

**Pour plus de renseignements** : 514-598-5533

